

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU TEST
PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI D'AGENT DE PREVENTION DE NIVEAU 02

L'An Deux Mille Vingt et UN et le Vingt du mois de décembre (20/12/2021), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'Emploi d'Agent de Prévention de Niveau 02 et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1326 du 07/11/2021 (Nombre de Poste ouvert 01)

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mr BOUDA Ahmed Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr DJAOUTI Belaid Chef de Centre (membre)

Mme AMIROUCHE Siham Correctrice

Mme KABLI Sabrina Correctrice

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 1326 du 07/11/2021 de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention de Niveau 02 cité et suite à :

1° - L'examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.

2° - La Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question
(01 poste)

3° - La Vérification de l'ensemble des conditions statutaires

4° - Les Membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par l'âge.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.



- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1. BACHA Karim 17,00

- LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1. MOHAMMEDI Yacine 16,50

2. ABDERAHMANI Ismail 15,00

3. BENKACI Farid 15,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Mr BOUDA Ahmed Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)



De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.